

LES AGACEMENTS DU RÉSEAU ANTI-ARNAQUES : LE NOUVEAU TYPE DE VIREMENT DU CNAG

Cette rubrique se propose de lister les pratiques commerciales qui ont le don d'agacer le **Réseau Anti-Arnaques**.

Nous allons suivre chaque semaine les états d'âme de **Martial**, retraité, consommateur avisé et exigeant, confronté aux promesses publicitaires les plus variées.

Martial a reçu le 27 janvier 2026 une enveloppe comportant la mention « avis de virement. » Le courrier qu'elle contient émane du **Conseil National d'Affectation des Gains (CNAG)** et comporte l'en-tête « Avis prévisionnel de virement en votre faveur », soit un montant de 3 333,33 € par mois pendant 25 ans (au total un million d'euros).

Un complément d'informations est apporté : « La mise en œuvre de ce virement sera autorisée après votre appel au 0 805 370 528 si le contrôle effectué par notre agent s'avère positif. » De plus, **Julien LEPERS**, l'ex animateur de télévision, dédicace une photo et promet d'être présent lors de la remise du prix au grand gagnant. Cette opération promotionnelle s'intitule le « Grand tirage national. »

Martial se précipite sur son téléphone et communique les numéros de référence mentionnés sur le courrier reçu. Hélas, il n'est pas le gagnant de la somme annoncée.

Mais, il lui est proposé de rejoindre un groupe de 250 joueurs pour multiplier ses gains en jouant à l'**EUROMILLIONS**. Le prix de cette prestation est de 54,90 € par mois pour jouer à 800 grilles, après une période gratuite d'un mois et demi. Le prix de revient de chaque grille est donc de 0,07 €. De plus, une tombola permet d'attribuer chaque semaine une somme de 250 € à cinq joueurs de chaque groupe.

Martial après avoir vainement tenté d'obtenir des statistiques de réussite par ce système, ne donne pas suite à cette proposition commerciale. En ne souscrivant pas à l'offre de 6 mois il évite une nouvelle dépense de 329,40 €.

Il consulte les articles déjà publiés par le **Réseau Anti-Arnaques**. Il découvre ainsi que le **Conseil National d'Affectation des Gains** est en fait une simple enseigne commerciale de **STARDATA**, société spécialisée dans les opérations de marketing direct. La chance de gain au « Grand tirage national » est donc minime : un lot

principal d'un million d'euros et deux bonus de 2 500 € et 5 000 €. L'opération **EASYMILLIONS** est gérée par la société suisse **ONE2ONE** qui exploite ce filon depuis 15 ans.



PRÉSIDENT
CONSEIL NATIONAL
D'AFFECTATION DES GAINS
PARIS

BUREAU D'INFORMATION
25 RUE PIERRE NICOLE
PARIS 5

AVIS PRÉVISIONNEL DE VIREMENT EN VOTRE FAVEUR

0 805 370 528 Service & appel gratuits

Du lundi au vendredi de 9h à 18h appel gratuit depuis un poste fixe ou mobile

VOTRE COMBINAISON : 17,25,30,32,34,39 - 09
VOTRE CODE PERSONNEL : MX2601406661



LA POSTE
010865 * 00006485

Strictement personnel

Cher Monsieur T.

J'ai le plaisir de vous confirmer aujourd'hui, par le présent avis, l'émission prévisionnelle d'un virement mensuel en votre faveur, d'un montant de 3.333,33 euros par mois pendant 25 ans, soit 300 mois d'affilié. La mise en œuvre de ce virement sera autorisée par nos services après votre appel au **0 805 370 528**, si le contrôle effectué par notre agent s'avère positif. L'appel est gratuit du lundi au vendredi de 9H à 18H.

Pour permettre ce contrôle, merci de communiquer à notre agent la combinaison et le code personnel qui vous ont été attribués et figurent ci-dessus. Ce contrôle sera positif si ceux-ci correspondent à la combinaison ou code prétrirés et, dans ce cas, vous en serez immédiatement informé par notre agent. Appelez sans tarder afin de permettre le déblocage de cette procédure d'émission de virement en votre faveur, le cas échéant.

>>> DONNEUR D'ORDRE :

- Nom du donneur d'ordre : C.N.A.G.
- Iban du donneur d'ordre : FR76300310005698XXXX346 (ne peut apparaître complet ici pour des raisons de confidentialité)
- Montant de la dotation principale : 3.333,33 euros par mois - Périodicité : mensuelle - Durée : pendant 25 ans
- Montant des dotations secondaires : 5.000 euros ou 2.500 euros - Distribution garantie

>>> DESTINATAIRE :

- Nom du bénéficiaire potentiel : M.
- Libellé : Rente mensuelle ou Virement ponctuel (sera précisé par notre agent lors de votre appel de contrôle le cas échéant)
- Iban du destinataire : FR76 XXXX XXXX XXXX XXXX (ne peut apparaître ici pour des raisons de confidentialité)

Emission approuvée par le PRÉSIDENT



INFORMATIONS RELATIVES AU VIREMENT PRÉVISIONNEL - OPTION VIREMENT PERMANENT

Au bénéfice de : sous réserve de contrôle par notre agent

Nom* TI

Prénom*

Montant* 3.333,33 euros
En chiffres

Trois mille trois cent trente trois euros et trente trois centimes
En lettres

☐ Virement occasionnel

☒ Virement permanent :

- ☒ 25 ans
- ☐ 10 ans
- ☐ 5 ans

Périodicité :

- ☒ mensuelle
- ☐ trimestrielle
- ☐ annuelle

Date d'échéance :

- ☒ le 05 du mois
- ☐ fin du mois

Date d'exécution :

Dans les 30 jours après contrôle

Motif du virement :

Procédure de contrôle avérée favorable

(Motif visible du destinataire - 30 caractères maximum)

Somme totale distribuée :

Un million d'euros

Distribution en 300 mensualités

INFO-ALERTE est une mise en garde du Réseau Anti-Arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)